



RESIDENCE HORIZON

Information – Août 2023

LA COPRO ET VOUS

Le règlement de copropriété fixe les droits et les devoirs de chacun. Il organise la vie en communauté dans le respect de la jouissance paisible de tous les voisins. Voici quelques règles élémentaires de savoir-vivre copropriété à respecter.

SOYEZ COURTOIS

Gardez en tête qu'une copropriété, c'est comme une microsociété. Un bonjour, une discussion spontanée ou une porte maintenue ouverte ne sont que quelques gestes simples qui contribuent à rendre la vie agréable à tous.

MODEREZ LE BRUIT

Le bruit est sans aucun doute la principale nuisance en copropriété. Dites-vous que si le bruit que font vos voisins vous dérange, celui que vous faites trouble peut-être la quiétude de vos voisins.

Diminuez volontairement l'intensité de vos activités entre 21h et 8h.

Quand vous organisez une soirée, prévenez vos voisins. Les travaux sont autorisés du lundi au vendredi de 8 h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h30 ou le dimanche de 10h à 12h.

ESPACE COMMUN

Des zones communes agréables et accueillantes sont à la base d'une bonne qualité de vie dans les condos et autres copropriétés. Leur maintien devrait faire partie de vos priorités, et ce, en tout temps.

Contribuez à la propreté des lieux et assurez-vous de ne rien y laisser trainer. Les halls, escaliers et couloirs ne devraient pas servir à entreposer votre vélo ou à laisser vos déchets.

SURVEILLEZ ANIMAUX

Gardez un œil sur votre compagnon et assurez-vous qu'il ne dérange pas les autres. Cela signifie entre autres de :

- Ne pas laisser de traces de leur passage dans les aires communes
- Ne pas les laisser vagabonder en toute liberté dans l'immeuble.
- Ne pas les laisser aboyer à toute heure de la journée ou les laisser sauter sur vos voisins.

RESPECT DES RÈGLES

La déclaration de copropriété établit les règles de fonctionnement de l'immeuble ainsi que les droits et obligations de chacun des résidents. Il s'agit d'un **contrat fondateur que tous les copropriétaires se doivent de respecter.**

LE CONSEIL SYNDICAL HORIZON

25-33 rue Elsa Triolet
109-111 rue du Général Malleret-Joinville
94400 Vitry sur Seine
conseilsyndical@residencehorizon.com